

Ecole

Skol

Bulletin Municipal

2^e SEMESTRE 2025

P.5

Elections municipales
Nouveau mode de scrutin

P.10

Recensement de la
population

P.20

Prochainement à Paule



EDITO

Le mot du Maire

Le début de l'année 2026 sera ponctué par deux événements majeurs qui sont le recensement de la population dans la commune de Paule et les élections municipales.

En effet à compter du 15 janvier et jusqu'au 21 février vous allez être sollicité pour participer au recensement de la population qui a lieu tous les 5 ans. C'est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous, de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains et par nos votes nous désignerons l'équipe municipale en charge de la gestion de la commune.

Ces élections vont connaître un changement dans le mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme, le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Dans la commune de Paule, l'effectif légal du conseil municipal est de 15 élus, le nombre de candidats par liste paritaire doit être au minimum de 13 et au maximum de 17.

Pour ce qui me concerne j'ai décidé de solliciter un nouveau mandat afin de poursuivre les projets de la commune, d'être au service des administrés et de défendre les intérêts de la collectivité dans les instances supra-communales aux côtés de l'équipe municipale.

Face à la baisse des dotations, nous devons respecter une rigueur financière, faire des choix concernant les projets d'investissement et redoubler de vigilance pour assurer le bon fonctionnement des affaires communales.

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) qui a lancé l'élaboration de Plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat (PLUi-H) a

défini des orientations concernant le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dont vous pourrez prendre connaissance dans le bulletin.

La commune perd la compétence de l'assainissement collectif au profit de la CCKB dont le transfert est effectif depuis le 1er janvier 2026.

Je voudrais citer quelques réalisations au cours de ce mandat :

La réhabilitation de la salle des fêtes en 2022 avec le remplacement des vélux, la mise aux normes de l'accessibilité et la réfection des peintures.

En 2023, la réfection de la voirie de Kéristen Vian où le ralentisseur a été supprimé et le remplacement de 50 mètres linéaires de canalisation d'eaux usées rue du Stériou.

Le remplacement du tracteur tondeuse, le drainage autour de la chapelle de St Eloi fin 2023 et la pose de tirants et d'un filet de sécurité à l'intérieur ayant permis sa réouverture en 2024.

Le remplacement des jeux de l'école et la repose de la pierre sommitale de la chapelle de Lansalaün suite à la tempête Ciaran en 2024. Ces travaux d'entretien sur les chapelles et l'église sont nécessaires car les édifices religieux constituent le patrimoine de la commune et il est indispensable de les maintenir en bon état.

L'acquisition de 11 monuments cinéraires au columbarium en 2025 et l'extension de l'atelier municipal mis à la disposition des chasseurs qui peut aussi être utilisé par les associations de la commune.

La chasse est parfois décriée pourtant elle permet la régulation du gibier qui prolifère dans nos campagnes et engendre des dégradations dans les cultures et représente un danger sur les routes.

La voirie constitue une part importante du budget de la commune, dotée de 70 km de voies communales dont la réfection est essentielle surtout dans une commune rurale. Il devient compliqué de maintenir les voies communales en état car elles ne sont plus adaptées au gabarit des véhicules qui les empruntent. En 2025 ce sont

101 000 € qui ont été alloués à l'entretien des routes et depuis 2020 les programmes voirie avoisinent les 500 000 €.

Ces réalisations concourent à l'attractivité de la commune afin d'accueillir de nouveaux habitants. Je leur souhaite la bienvenue car je n'ai pas eu le plaisir de les saluer tous.

Je remercie les élus qui m'ont accompagné et soutenu durant mon court mandat de maire, les employés communaux qui, par leur engagement au quotidien auprès des élus, accomplissent leur travail avec efficacité afin de répondre aux attentes de la population et sont toujours disponibles en toutes circonstances.

Je remercie aussi les membres du CCAS pour leur implication auprès de nos aînés et leur précieuse aide lors de manifestations organisées par la commune.

Que soient grandement remerciés les présidents et présidentes ainsi que les membres des associations qui par leurs animations dynamisent et animent la commune, ainsi que les bénévoles de la médiathèque et ceux qui proposent des ateliers tout au long de l'année.

Je veux saluer tous les acteurs de la vie économique qui participent à l'attractivité et à la vitalité de la commune et les Pauloises et Paulois qui, par leur participation et leurs suggestions, rendent possibles petits et grands travaux sur la commune.

Au nom de toute l'équipe municipale, du personnel communal, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux pour l'année 2026.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2026
BLOAVEZH MAD

Bien sincèrement,
Christel GUILLERM,
Maire de Paule



Horaires de la mairie

- **Lundi, mardi et jeudi :**
8h à 12h et 13h30 à 17h30
- **Mercredi :** 8h à 12h
- **Vendredi :** 8h à 12h et 13h30 à 17h

☎ 02 96 29 64 09

✉ mairie@paule.bzh

🌐 paule.bzh

📱 /communedepaule.paule

Permanence des élus sur rendez-vous

Participez au bulletin !

Vous souhaitez publier un article ou une brève dans le prochain bulletin ?

envoyez-le avant le 25 mai 2026 à
mairie@paule.bzh.
Les publicités ne sont pas acceptées.



Retrouvez ce bulletin
sur le site de la mairie
paule.bzh/bulletins-municipaux

Crédits

Rédaction, composition et relecture : Christel Guillerm, Gaétane Roslagadec, Jean-Pierre Sparfel, Maëlle Le Roux, Pascal Delangue, Rachel Pellin, Thibaud Colliou

Mise en Page : Rachel Pellin

Impression : Imprimerie Guivarch (Plérin, 22) sur papier
Couché moderne demi-mat 135 g/m2 PEFC

SOMMAIRE

2 Le mot
du Maire

5 Elections
municipales

6 Travaux &
investissements

10 Administration

13 Budget, subventions
& tarifs

16 Vie associative &
culturelle locale



La Pie'Zeria

Restaurant pizzeria
10 Lieu-dit la Pie

🕒 **12h-14h** mardi au vendredi
19h-21h le jeudi
19h-21h30 du vendredi
au dimanche

☎ **09 82 20 69 09**



El Dorado

Bar

🕒 **7h-13h | 17h-minuit**
du lundi au vendredi
11h-minuit le dimanche



Médiathèque

🕒 **10h30-12h | 13h30-17h30**
le mercredi
10h30-12h le samedi

✉ mediatechpaule@gmail.com



Crocro Bon

Food Truck
Burger frites & tacos

🕒 Tous les vendredis, 19h à 21h30, place de l'Église

☎ **06 35 43 28 72**

🌐 www.crocrobbon.fr



Gaillard Nicolas

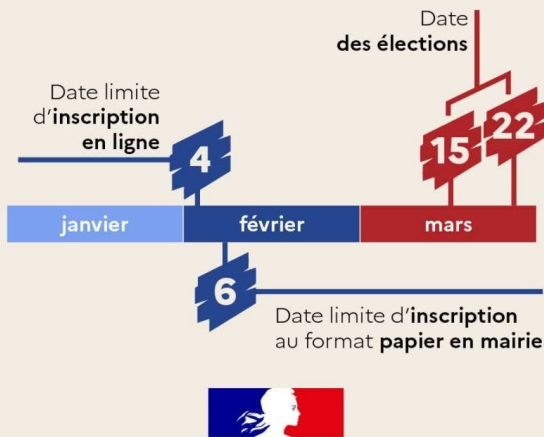
Boucherie, charcuterie,
traiteur ambulant

🕒 Tous les mercredis, 10h30 à 11h30, place de l'Église

☎ **06 74 56 57 94**

✉ nicolas.gaillard1105@orange.fr

Inscrivez-vous sur les listes électorales



LE 15 ET 22 MARS 2026

Elections municipales

Changement du mode de scrutin en 2026 : ce qu'il faut savoir pour notre commune

À compter des prochaines élections municipales, en mars 2026, **les règles du jeu démocratique changent pour les communes de moins de 1 000 habitants, comme la nôtre.**

Cette évolution fait suite à une loi visant à **harmoniser le mode de scrutin, à renforcer la parité, et à favoriser l'engagement local.** L'objectif : garantir un fonctionnement plus stable et plus équitable de nos conseils municipaux, dans un contexte où de nombreuses petites communes peinent à susciter des vocations.

Ce qui change concrètement

Jusqu'à présent, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les électeurs pouvaient rayer, ajouter ou modifier les noms sur les bulletins de vote : c'était le principe du panachage. Ce système prendra fin en 2026.

A partir de 2026, **les électeurs devront choisir une liste complète, sans possibilité de la modifier.** Ce changement s'inscrit dans une volonté de renforcer la clarté du scrutin et la représentativité des équipes municipales. **Les bulletins comportant des ratures ou des ajouts seront considérés comme nuls.**

Les listes devront respecter une parité stricte, favorisant une représentation plus équilibrée entre femmes et hommes.

Pourquoi cette réforme ?

Simplifier et unifier les règles électorales entre toutes les communes, petites ou grandes

Répondre à la **crise de l'engagement local**, marquée par une baisse du nombre de candidats et une hausse des démissions en cours de mandat

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes : aujourd'hui, dans les petites communes, seulement 37,6 % des conseillers municipaux sont des femmes, contre 48,5 % ailleurs

Des adaptations pour les petites communes

La loi tient compte des réalités locales, ainsi, sous certaines conditions, les listes pourront être réputées complètes si elles comptent 2 candidats de moins que l'effectif prévu par la loi.

Le nombre minimum de candidats requis pour les communes de :

- 100 habitants : 7 membres (minimum 5)
- 100 à 499 habitants : 9 membres (minimum 7)
- 500 à 999 habitants : 15 membres (minimum 13)

Il sera également possible d'ajouter 2 candidats supplémentaires par liste, pour anticiper d'éventuelles démissions

Travaux & investissements

Chapelle de St Eloi

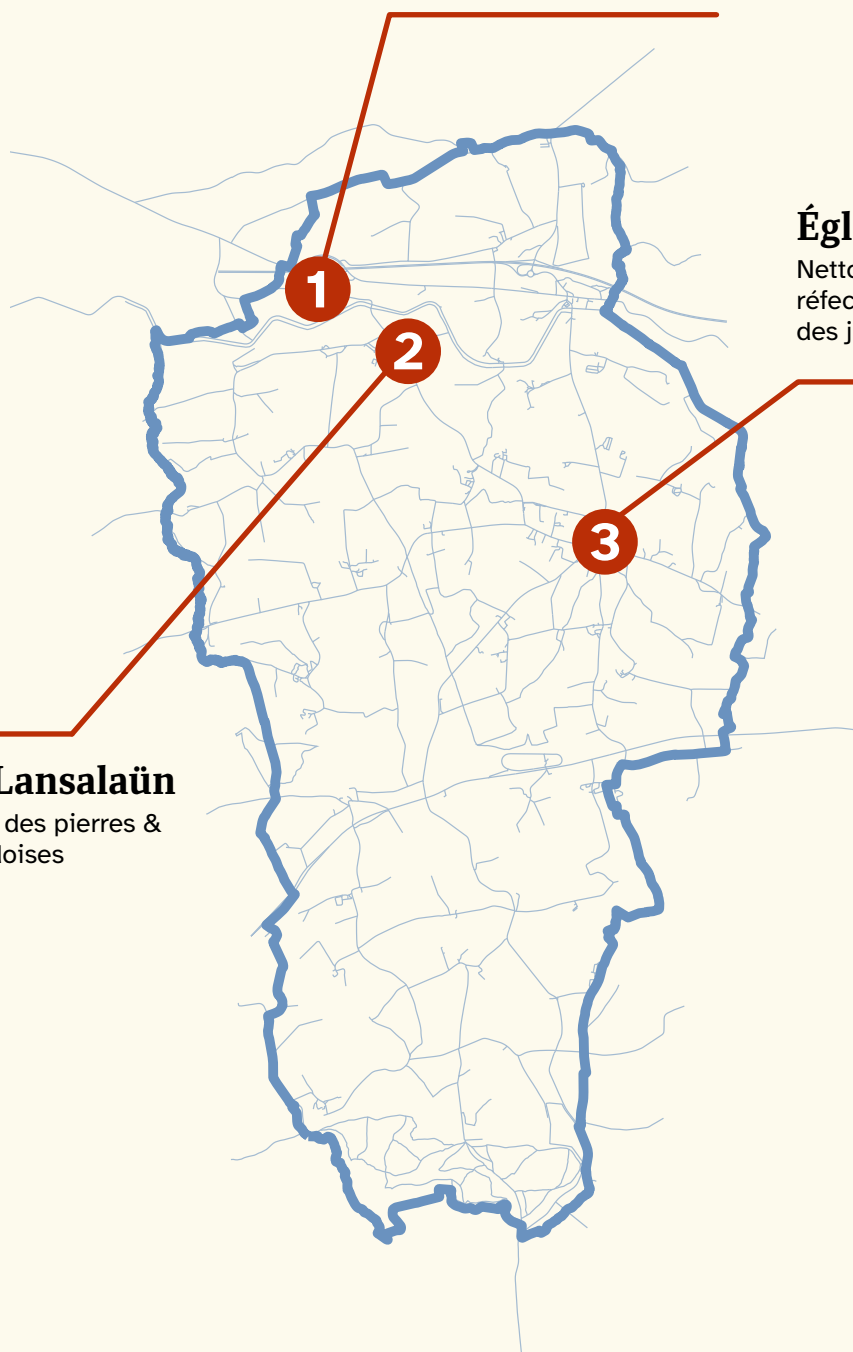
Réfection des solins bétons, reprise d'ardoises & élagage

Église Sainte-Paule

Nettoyage de la végétation, réfection du solin béton, reprise des joints d'étanchéité & élagage

Chapelle de Lansalaün

Entretien des joints des pierres & remplacement d'ardoises





Travaux sur le patrimoine religieux de la commune



Chapelle de St Eloi

Pendant l'été 2025, plusieurs interventions ont été réalisées sur le patrimoine religieux de la commune.

Sur la **chapelle de St Eloi**, après des travaux de sécurisation et de confortement réalisés en 2024, l'entreprise Paule Couverture est intervenue pour la réfection des solins bétons sur le pignon ouest et la reprise d'ardoises sur le second pignon. Les agents communaux sont intervenus pour l'élagage des branches à proximité de l'édifice et de plusieurs branches en suspens depuis les derniers coups de vents dans le parc de la chapelle.

A la **chapelle de Lansalaün**, l'entreprise Paule Couverture est intervenue pour retirer des pousses d'arbustes dans les joints des pierres afin d'éviter que les pierres se désolidarisent. L'entreprise a finalisé son intervention par la réfection de joints

béton sur quelques pierres et le remplacement de plusieurs ardoises

Sur l'**église Sainte-Paule**, il a été observé une détérioration progressive du solin et des joints de pierres sur l'escalier d'accès au clocher. La commune a procédé au nettoyage et à l'évacuation de la végétation, à la réfection du solin béton et à la reprise des joints d'étanchéité.

Les piliers au nord de l'édifice ont également eu le droit à un nettoyage et à une reprise des joints. Enfin, une opération d'élagage a été effectuée sur le pignon Est de l'église.

L'ensemble de ces travaux permet de maintenir en bon état notre patrimoine et d'assurer l'accueil des différents événements (pardons, messes, mariages...).



Curage des fossés

Quelques jours avant les travaux de voirie, qui se sont déroulés du 9 au 22 juillet, l'entreprise locale LE BIHAN est intervenue pour curer les fossés en bordure des voies communales : route de Plévin dans le secteur de Kergonan, route de Castellaouenan depuis la RD 3, route de Pont-Mine depuis la RD 11 et route de Cloconan.

Une seconde intervention a eu lieu au mois d'octobre sur la voie communale entre Lansalaün et Pont-Saint-Eloi.

Le but du curage régulier des fossés est bien entendu de permettre le meilleur écoulement possible des eaux pluviales afin d'éviter des débordements sur la route ou dans les propriétés riveraines. Dans le cas d'une opération préalable aux travaux de voirie, l'opération de curage est accompagné d'un arasement des accotements pour faciliter le calage du nouveau revêtement entre la chaussée et le fossé.

www.thdbretagne.bzh/11384-etes-vous-eligible.htm



L'épareuse

ETYMOLOGIE : du préfixe *é* (qui marque l'action de séparer) et du verbe *parer* (rognier les végétaux)

L'épareuse est une machine indispensable pour l'**entretien des espaces végétalisés difficiles d'accès**. Elle permet de débroussailler de manière rapide et efficace les bords de route, les fossés, les talus, ou encore les zones en pente, que les outils classiques ne peuvent atteindre. Elle est composée d'une débroussailleuse montée sur un bras hydraulique articulé relié latéralement à un tracteur.

Éric Le Coënt, employé communal, parcourt régulièrement le territoire de la commune avec cet attelage afin de débroussailler les accotements et les talus qui bordent les voies communales. Le but de l'opération est double : **prévenir les risques d'incendie, assurer la sécurité des usagers**, en améliorant la **visibilité le long des routes**, et permettre un **bon écoulement des eaux pluviales dans les fossés** en maîtrisant la croissance de la végétation.

Les habitants ont pu constater qu'Éric poursuit ses interventions un peu au-delà du domaine public

de la commune en débroussaillant également les bordures des routes départementales sur quelques dizaines de mètres de part et d'autre des carrefours avec les voies communales ; toujours dans le souci d'améliorer la visibilité, si ce travail n'a pas été réalisé par les services du Département.

Le passage de l'épareuse sur les **accotements** a lieu **deux fois par an**.

Le débroussaillage des **fossés** et des **talus** est réalisé **une seule fois par an**. Afin de **respecter le cycle biologique de la faune et de la flore**, il est réalisé de préférence durant l'automne et l'hiver. Les périodes d'intervention sont règlementées par un arrêté préfectoral sur les obligations légales de débroussaillage (OLD).

Ces opérations représentent une **charge de travail annuelle de deux mois et demi**.

Point sur le projet d'aménagement de l'îlot central

La commune a signé avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne une convention de groupement de commande.

Un marché public va être lancé afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de déconstruction de certains bâtiments et de dépollution du site.

Ces travaux sont prévus au cours du premier semestre 2026.



Incivilités

Nous constatons régulièrement des actes d'incivilité sur la commune, notamment des déchets déposés au pied des conteneurs qui doivent être déposés à la déchetterie.

Des déchets ont aussi été retrouvés dans un ruisseau, avec un risque de pollution, ces actes sont inadmissibles et constituent une atteinte à la protection des milieux naturels et à l'environnement.

Si vous en êtes témoin il est important de nous le signaler en mairie afin que nous prenions des mesures contre les auteurs.

ADMINISTRATION

Recensement de la population

Cette année, Paule réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 Janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, Sophie Couchevellou, agent recenseur recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier ? Contactez la mairie.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- Identifier les besoins, notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie : mairie@paule.bzh.



En savoir plus sur le recensement de la population :
le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population a démarré !

Si vous êtes recensé(e) cette année, n'oubliez pas d'y répondre.

Plus d'infos sur

le-recensement-et-moi.fr



Le point école

L'enseignant Pierre-Yves Philippot est remplacé par Annaïs Carnielo au 1er décembre.

Effectifs à Paule : **37 élèves**

9 CP | 12 CE1 | 7 CE2 | 4 CM1 | 5 CM2

Depuis le 14 mars 2023, la Communauté de communes du Kreiz Breizh dispose de la compétence « plan local d'urbanisme, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu ». Par délibération en date du 7 décembre 2023, le conseil communautaire de la CCKB a :

- prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H),
- arrêté les modalités de la collaboration entre les communes et la communauté de communes,
- défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique.

Le PLUi-H doit contenir un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Les orientations générales du PADD ont été définies par référence aux obligations réglementaires et aux orientations fixées par les documents de rang supérieur en vigueur, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Centre Ouest Bretagne.

Orientations générales du PADD

C'est à partir des orientations exprimées dans le PADD que les autres pièces du PLUi-H vont être élaborées, en particulier le règlement graphique (zonage) et le règlement écrit.

Le PADD donne à voir un projet de développement à la fois humain, solidaire, équilibré et durable.

Chaque orientation qui le compose est mise en perspective avec les capacités d'accueil du territoire.

Le PADD s'exprime à partir de plusieurs orientations générales couvrant l'ensemble des thématiques à traiter dans le PLUi-H. Ces orientations sont définies à partir des constats et enjeux identifiés dans le diagnostic et discutées lors de plusieurs ateliers.

Pour atteindre l'ambition exprimée à l'horizon 2040, le PADD se structure autour des deux axes suivants :

Axe 1 : une armature urbaine et humaine qui assure un service rendu auprès de toutes les populations et garantit la cohésion sociale.

Soutenir une économie locale qui s'appuie sur les filières existantes et valorise les filières émergentes dans une logique de durabilité, de proximité et de sobriété.

- Garantir la pérennité d'une agriculture qui joue un rôle déterminant dans la vie socio-économique : Pérenniser le potentiel agricole du territoire en préservant le foncier et les outils de production. Accompagner les exploitants dans leurs projets de diversification et de mise en valeur des productions.
- Organiser le développement économique autour des centralités et des sites existants dans une logique d'économie du foncier.
- Accompagner la mise en valeur des ressources touristiques.

Disposer d'une offre résidentielle adaptée à la diversité des parcours résidentiels, en cohérence avec l'armature territoriale.

- Assurer la maîtrise des dynamiques démographiques de manière à maintenir la vitalité socio-économique du territoire.
Accueillir près de 19 200 habitants à l'horizon 2045 soit une prévision de croissance démographique de 0,18 % / an.
- Répartir l'offre de logements en priorisant le renforcement des centralités et la densification des enveloppes urbaines existantes.
Créer 680 logements entre 2025 et 2045, soit une moyenne de 34 logements/an, dont 490 en densification.
Assurer une répartition qui limite la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) en priorisant la densification et le renouvellement des villes et des bourgs. Il est fixé une enveloppe maximale de consommation d'ENAF de 19 ha à l'échelle de la CCKB pour la période 2023-2043.
- Disposer d'une offre de logements diversifiée et abordable
- Agir sur le parc de logements existants de manière à lutter contre l'habitat dégradé et la vacance structurelle.
Fixer un objectif de réhabilitation de 285 logements vétustes à l'horizon 2045.

Garantir un accès aux services/ équipements/ commerces du quotidien.

- Organiser le développement de l'offre de proximité autour des centralités et des sites existants
En matière d'équipements et d'infrastructures, il est fixé une enveloppe maximale de consommation d'ENAF de 14 ha à l'échelle de la CCKB pour la période 2023-2043.

Mettre en œuvre une stratégie de mobilité adaptée à l'identité rurale du Kreiz Breizh

- Articuler les solutions de mobilité existantes entre elles et organiser le stationnement
- Accompagner la décarbonation des mobilités.

Axe 2 : un développement qui repose sur les ressources existantes pour une hyper-ruralité valorisée et préservée

Mettre en œuvre un urbanisme économe, adapté aux enjeux climatiques et conditionné aux ressources disponibles.

- Favoriser l'intensification urbaine dans le respect des qualités paysagères, écologiques et architecturales locales.
Maîtriser l'étalement urbain en s'inscrivant dans la trajectoire de la "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) à l'horizon 2050 et en favorisant la mobilisation des espaces et bâtis délaissés.
Fixer à 53 ha la consommation maximale d'ENAF pour la période 2023-2043 : 14 ha pour les infrastructures et équipements, 19 ha pour l'habitat et 20 ha pour les activités économiques.

12 | Administration

- Assurer un aménagement conditionné à la disponibilité, la qualité et la capacité locale de traitement de la ressource en eau.
Assurer l'alimentation en eau potable en protégeant les ouvrages de prélèvement et les captages.
Favoriser la réutilisation des eaux pluviales et une gestion hydraulique douce dans les opérations d'aménagement.
Améliorer la capacité d'assainissement du territoire.
Mettre en œuvre des actions de préservation et de densification du maillage bocager.
- Prévenir les risques et les nuisances de toute nature
- Prendre en compte la gestion des déchets dans l'aménagement du territoire.

Agir pour une transition énergétique

- Réduire les consommations énergétiques et promouvoir les énergies renouvelables dans le respect des qualités paysagères, écologiques, agronomiques et patrimoniales du Kreiz Breizh.
- Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité et les richesses patrimoniales qui font l'attrait du Kreiz Breizh ainsi que les facteurs de sa résilience
- Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels constitutifs de la trame verte et bleue (continuités écologiques, maillage bocager, milieu aquatiques et humides) et de la trame noire (pratiques et localisation de l'éclairage)
 - Préserver et valoriser les éléments d'intérêt patrimonial qui concourent à l'identité du Kreiz Breizh.

Liste des associations

Association	Contact
Amicale Laïque Paule-Plévin	Présidente : Camille Salaün Tel : 06 43 87 73 42
Association Sportive La Montagne	Co-Présidents : Gilles ROLAND Tel : 06.10.28.15.83 Patrice DANIEL Damien LE GOFF Tel : 06.72.24.37.56
A.F.N.	Président : Yves LE DREN Tel : 06.79.49.12.10
Société de Chasse	Président : Loïc TREUSSARD Tel : 06.74.70.97.60
Association Festi'Paule	Président : Lionel LE DU Tel : 06.86.32.13.20
Association Hakuna Mam'Tatas	Présidente : Margaux QUÉMÉNER Tel : 06.72.45.20.54
Association Men's Shed	Président : Michael SHEEHAN Trésorier et secrétaire : Harry WOLST tel : 06 51 89 07 65
Association Coup de patte du Kreiz Breizh	Présidente : Coralie GAILLARD tel : 06 21 74 12 98
Paule Action	Président : Denis LEMOINE tel : 06 86 99 80 24

Les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, à déposer en mairie avant le **31 janvier** (délai de rigueur) : **le bilan financier de l'année écoulée, l'ensemble des avoirs financiers, un RIB**. Tout demande incomplète ne sera pas prise en compte en 2026.

Budget, subventions & tarifs

Les subventions versées en 2025

Organismes	Subvention attribuée
A.S. La Montagne Paule-Plévin	1000
Société de Chasse « La Pauloise »	500
Amicale Laïque Paule-Plévin	1200
Amicale Laïque Paule-Plévin : subv. exceptionnelle séjour scolaire	660
Association Festi'Paule	800
Association Paule et son Patrimoine	200
Association Paule et son patrimoine : subv. exceptionnelle	1000
Association Coup de patte du Kreiz Breizh	300
Dernières Cartouches de Carhaix	75
Rostrenen Football Club	15
Carhaix Poher Gymnastique	30
Poney Club de Glomel	30
Club de handball, Entente Monts d'Arrée Carhaix	15
Association Carhaixment Danse	30
Football Club du Kreiz Breizh	15
Cercle celtique de Rostrenen	15
Office des Sports et des Loisirs de Maël-Carhaix	50
Amicale Karaté Do	15
Association Seishinkan Judo	15
Restaurant du Cœur Rostrenen	250
Association Rêves de Clown	100
Centre Information Droits des Femmes	50
Solidarité Paysans de Bretagne	50
ADMR Corlay-Rostrenen	50
La Gourinoise contre le cancer	50
Association Pierre Le Bigaut Muco	50
Ciné Breiz Rostrenen	100
Association Pompiers humanitaires	300

Une participation de 10 € par nuitée est accordée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire (à l'exception de ceux scolarisés à Paule en raison d'une subvention exceptionnelle versée à l'Amicale Laïque) ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs délivrés par les établissements scolaires.

Une aide de 20 € est accordée pour les enfants de Paule de moins de 18 ans fréquentant l'École de Musique de Danse et de Théâtre de Rostrenen (EMDKB) ou ses antennes pendant une durée minimum de 2 trimestres.

Le budget primitif 2025

Le budget général et les budgets annexes (assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale) ont été votés le 15 avril 2025.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	194 850.00	Atténuations de charges	12 000.00
Charges du personnel	244 500.00	Produits des services	10 400.00
Atténuation de produits	16 401.00	Contributions directes et taxes	316 831.00
Autres charges gestion courante	49 955.00	Dotations et participations	217 953.00
Charges financières (intérêt de la dette)	6 050.00	Autres produits gestion courante	24 100.00
Amortissement	2 350.00		
Autofinancement	67 178.00		
TOTAL	581 284.00	TOTAL	581 284.00

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Travaux 2025	233 560.00	Autofinancement	67 178.00
Remboursement capital emprunts	33 500.00	FCTVA	23 965.00
Opérations financières	168 194.85	Amortissements	2 350.00
		Opérations financières	184 701.85
		Subventions travaux	4 060.00
		Emprunt	153 000.00
TOTAL	435 254.85	TOTAL	435 254.85

Contributions directes

Le taux du foncier bâti et non bâti ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires relèvent du vote des conseils municipaux.

Afin de compenser la perte de recette de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux appliqué par le département est ajouté à celui de la commune.

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

	Taux	Produit Année 2025
Foncier bâti	39.03 %	168 219
Foncier non bâti	54.97 %	88 612
Taxe habitation résidences secondaires	11.10 %	12 232
	Total en €	269 063

Tarifs de location de la salle polyvalente

	Associations	Paulois	Extérieurs
Réunion	Gratuit	Gratuit	50 €
Activités diverses	50 €/ trimestre 1er trimestre gratuit pour les associations pauloises - dans la limite de 12 utilisations par trimestre	/	60 €/ trimestre
Vin d'honneur	55 € 1ère location gratuite pour les associations pauloises	65 €	75 €
Collation d'obsèques	/	65 €	75 €
Sans cuisine avec couverts	105 € 1ère location gratuite pour les associations pauloises	125 €	170 €
Avec cuisine et couverts	125 € 1ère location gratuite pour les associations pauloises	150 €	200 €
2 jours consécutifs	180 € 1ère location gratuite pour les associations pauloises	190 €	350 €
Location vidéo projecteur	30 €	30 €	55 €
Forfait chauffage	70 €		
Caution	1 500 €		

Tarifs des concessions au cimetière

Concession trentenaire

- 2 m² : 50 €
- 4 m² : 75 €

Concession cinquantenaire

- 2 m² : 70 €
- 4 m² : 120 €

Columbarium

- 15 ans : 285 €
- 30 ans : 565 €

Tarifs de la médiathèque

- **Individuel** : 5 € / an
- **Famille** : 10 € / an

VOS PROJETS ASSOCIATIFS

Coup de Patte du Kreiz Breizh

Depuis l'ouverture de l'association, en juillet 2024, nous avons pris en charge 204 animaux. 21 chats venaient de Paule ; nous avons également participé à la stérilisation de 4 chats dits sauvages adultes de la commune que des propriétaires ont pris en charge afin de limiter la prolifération. En effet, la stérilisation est primordiale afin de limiter les abandons, la transmissions de maladies et la prolifération des chats errants.

Nous rappelons également que chaque propriétaire est tenu de faire identifier son animal, cela est également une sécurité pour eux.

Le couscous organisé au mois de mars a remporté un succès avec 150 repas vendus, il sera réitéré en 2026, le 28 mars.

La randonnée d'halloween, a également accueilli 150 randonneurs, et aura de nouveau lieu le 24 octobre 2026.

Une vente de pizzas à emporter, en partenariat avec La Pie Zeria du Canal, sera également organisée cette année, avec un retrait le 23 juin.

Nous sommes à la recherche de bénévoles et familles d'accueil. N'hésitez pas à nous contacter, si vous pouvez, même ponctuellement proposer votre aide. Si vous avez des équipements, couvertures... ou souhaitez faire un don envers l'association, n'hésitez pas à nous contacter.



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent, ainsi que les bénévoles, familles d'accueil.

Adresse mail pour tout contact :
coupdepattedukreizbreizh@gmail.com

Association Coup de Patte du Kreiz Breizh



Vous avez une association à Paule ?

Faites vous aussi entendre votre voix dans le prochain bulletin : envoyez votre article avant le 25 mai 2026 à mairie@paule.bzh.



Rando Halloween

Le samedi 18 octobre, l'association pauloise de protection animale Coup De Patte du Kreiz Breizh, organisait une journée randonnée sur les sentiers de la commune, de jour ou de nuit au choix des participants. Elle a bénéficié de l'appui des bénévoles de l'association Festi'Paule, en particulier pour le nettoyage et le balisage de sentiers.

Placée sous le signe d'Halloween (quelques jours avant la date !), les circuits de la randonnée nocturne étaient jalonnés de gentils fantômes

et de monstres à l'aspect moins engageant accrochés dans les branches des sous-bois, qui émettaient des sons très inquiétants.

La manifestation a réuni environ 140 randonneurs, dont surtout des familles avec enfants pour la partie nocturne.

Coralie GAILLARD, présidente, et les membres de son association avaient très bien organisé les choses. Au retour des randonnées à la salle polyvalente, des crêpes préparées sur place et des boissons chaudes ont été offertes aux participants.



Vie locale

Exposition du club photo

Le superbe manège du Manoir de Keranguével a été mis gracieusement à disposition par les propriétaires M et Mme de Crevoisier d'Hurbache. Ils ont permis aux photographes et dessinateurs amateurs d'y exposer leurs oeuvres.

Le cadre magnifique et les critiques positives contribuent à encourager le renouvellement de l'expérience l'année prochaine.

L'association Festi'Paule recherche des bénévoles pour l'entretien des sentiers de randonnée et l'organisation de manifestations festives sur la Commune.

Contact : Lionel LE DU - 06.86.32.13.20

Activités et ateliers sur la commune

- **Cours de calligraphie**
Activité bi-mensuelle le mardi de 15h30 à 17h30.
Inscriptions au 06 43 71 20 83
- **Cours de dessin**
Activité bi-mensuelle le 1er mardi du mois à partir de 15h00.
- **Gym énergétique**
Les premiers lundis de chaque mois à la Salle Polyvalente de 18h à 19h15
Inscriptions : Mélanie Arnaud, 06 65 49 36 23
- **Club photo paulois**
Les premiers mardis de chaque mois à 17h.
Contacts :
Gilbert ROSLAGADEC au 06 32 96 00 87
Pascal DELANGUE au 06 33 13 11 28
- **Atelier danse Country**
Le lundi de 14h00 à 17h00 à la salle polyvalente
Contact et inscription auprès de Mme CHAGNEAU Jacqueline : 07 86 83 07 15
- **Cours de Tai Chi Chuan**
Le mardi de 18h à 20h à la salle polyvalente
Contact et inscription auprès de Jean Pierre Vély : 06 31 17 65 41



ASTUCE POTAGER

Feuilles de Rhubarbe contre les pucerons

Pour éradiquer l'invasion des pucerons dans le jardin sans nuire aux autres insectes, abeilles et papillons, il est possible d'utiliser une décoction de feuilles de Rhubarbe.

Couper 500g de feuilles en lanière, les faire macérer dans 5l d'eau froide pendant 24h. Ensuite, faire bouillir le tout 30 minutes, laisser refroidir, puis filtrer.

Conserver dans des bouteilles dans le noir.

La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles qui assurent chaque semaine des permanences ainsi que les animateurs des différents ateliers.

ALECOB : Guichet unique de la rénovation de l'habitat

L'ALECOB: agence locale de la maîtrise de l'énergie et du climat est le guichet unique de la rénovation de l'habitat du Pays Centre Ouest Bretagne.

Elle accompagne:

Les habitants dans leurs projets depuis 26 ans

- rénovation énergétique de logement (propriétaires occupants ou bailleurs)
- adaptation de votre logement au vieillissement et handicap
- autres travaux sur le logement dégradé ou très dégradé

Vous rencontrez des difficultés dans votre logement nous luttons contre la vulnérabilité énergétique:

- factures élevées
- dysfonctionnements (inconfort, difficulté à se chauffer, humidité...)
- travaux d'urgence

Vous êtes victime du démarchage

Vous êtes entrepreneur

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur votre local professionnel ou commercial, votre hébergement touristique



L'ALECOB, c'est aussi pour les communes adhérentes du conseil en énergie partagé pour soutenir les collectivités dans leur effort énergétique sur leurs bâtiments communaux.

Les dispositifs d'aides changent régulièrement tenez vous informé auprès de votre Espace Conseil France Rénov': par téléphone, par mail ou rencontrer notre conseillère sur rdv, lors de permanences

☎ 02.98.99.27.80

✉ contact@alecob.org

🌐 alecob.jimdofree.com

Camping-car France services

Depuis février 2021, 2 agents accueillent, sans rendez-vous tous les habitants dans un camping-car aménagé et connecté. Ils apportent des renseignements et un accompagnement au nom des partenaires :

- l'Assurance Maladie (CPAM),
- les Allocations Familiales (CAF),
- l'Assurance Retraite (CARSAT),
- France Travail (Pôle emploi),
- les Ministères de l'Intérieur (Préfecture) et de la Justice (accès aux droits),
- la DGFIP (Finances publiques),
- la MSA.

L'accueil itinérant se déplace de commune en commune, selon un calendrier trimestriel défini.



Prochaines dates de présence à Paule

En 2026, de 9h30 à 12h les :

- Mardi 27 Janvier, 9h30-12h
- Mardi 24 Février, 9h30-12h
- Mardi 24 Mars, 9h30-12h
- Mardi 21 avril, 9h30-12h



Paule en images

Photo du Bourg de Paule, contribution de Mme LUZU Gaidig

Si vous souhaitez laisser vous aussi une trace du passé par vos clichés ou cartes postales de Paule, nous les publierons dans ce bulletin au fil du temps qui passe. Merci.

Contact : mairie@paule.bzh



Nuisances sonores

Horaires de travaux de particuliers

- 8h30 - 12h et 14h00 - 19h00
- Samedis : 9h - 12h et 15h - 19h
- Dimanches et jours fériés : 10h-12h

Horaires de travaux publics et privés

- Du lundi au vendredi : 7h - 20h ;
- Le samedi : 8h - 19h.

État civil 2025

Décès

- Madeleine LE DREN épouse LE FUR, 89 ans, décédée le 14 décembre 2024
- Anthony SIMON, 38 ans, décédé le 23 mai
- Daniel, Yves, Marie LE ROUX, 84 ans, décédé le 30 mai
- Michel, François, Emile RIOT, 84 ans, décédé le 28 mai
- Max, Jean, Louis ROMAGNOLI, 87 ans, décédé le 18 juin
- Yves LE GUERN, 77 ans, décédé le 26 octobre
- Anne, Marie LE DANTEC veuve CASTELLETTA, 97 ans, décédée le 20 novembre
- Angèle, Marie, Louise CARDIET épouse CARIO, 92 ans, décédée le 24 novembre
- Gildas, Joseph, Marie LE BORGNE, 84 ans, décédé le 7 décembre
- Jeanne, Marie, Augustine LE VATANT, 78 ans, décédée le 17 décembre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher

Mariages

- Steven, Jacky, Alexandre TESSON et Laura, Irène, Thérèse THÉPAULT, mariés le 10 mai
- Sébastien, Jean-Michel, Christian ANDRÉ et Delphine, Joëlle, Michèle AUDEON, mariés le 12 juillet
- Heiko BURSCHKIES et Julie, Emilie DELAGE, mariés le 12 juillet
- Killian PÉRÉNNÈS et Jeanne, Marie-France, Jacqueline HOUEL, mariés le 23 août
- Christophe, Pierre BOURVEN et Gaïdig, Odette, Thérèse LUZU, mariés le 13 septembre

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année



Repas des seniors



À venir

SAMEDI 7 FÉVRIER

Repas tartiflette (sur place et à emporter) - Festi Paule

SAMEDI 28 MARS

Repas à emporter - Coup de Pattes du Kreiz Breizh

SAMEDI 4 AVRIL

Repas + soirée disco - Amicale laïque

SAMEDI 11 AVRIL

Repas à emporter - société de chasse

25 ET 26 AVRIL

Randonnée - Festi'Paule

DIMANCHE 21 JUIN

Kermesse de l'école

SAMEDI 24 OCTOBRE

Randonnée - Coup de pattes du Kreiz Breizh

Commémoration du 11 novembre

